

Lyon, le 22 janvier 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vallée de la Chimie : fin de sécurisation des logements sociaux dans le cadre du PPRT

La mise en protection des logements sociaux situés en secteur de risques technologiques (PPRT) dans la Vallée de la chimie arrive à son terme. Ce programme d'envergure, portant sur plus de 2 800 logements, a été mené à bien dans le respect des délais réglementaires. Il illustre la mobilisation exemplaire des bailleurs sociaux, sous l'impulsion de la Métropole de Lyon et des services de l'État, faisant de ce dispositif de protection le plus avancé à l'échelle nationale.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie, approuvé le 19 octobre 2016, prescrit la mise en protection des biens situés en périphérie de risques dans un délai maximum de 11 ans après l'approbation du plan.

Sur le périphérique concerné, onze bailleurs sociaux¹ regroupent les 2 832 logements concernés, principalement sur les communes de Feyzin, Saint-Fons, Irigny et Oullins-Pierre-Bénite. La majeure partie de ce parc est exposée, en cas d'accident industriel, à un risque de diffusion d'un nuage toxique qui nécessite des travaux pour adapter une pièce en local refuge, dite pièce de confinement. Des aménagements comme le changement de la VMC ou la mise en place d'un bouton d'arrêt d'urgence de la VMC, peuvent également être apportés. D'autres effets peuvent concerner les logements (onde de surpression, effets thermiques) et nécessitent des travaux plus importants sur l'enveloppe des bâtiments.

Depuis 2017, les services de l'État et la Métropole de Lyon ont accompagné et suivi les bailleurs sociaux pour dynamiser la mise en protection de ce parc. Cet accompagnement a permis aux bailleurs sociaux, d'une part, de se mobiliser sur cette question de la sécurisation de leurs logements et d'autre part, de trouver des réponses tant sur leurs démarches en matière de renforcement des logements que sur des questions techniques permettant de lever des freins potentiels à l'atteinte de l'objectif de réalisation des travaux.

¹ Lyon Métropole Habitat (LMH), Alliade, Grand Lyon Habitat (GLH), ICF (SNCF), Batigère, Alpes Isère Habitat, Sollar, 3F (Groupe Action Logement), Vilogia, Semcoda, Erilia.

À ce jour la sécurisation des logements du parc social, soit plus de 2800 logements, est réalisée à 90%, la part restante étant en cours de diagnostic ou en vue de travaux imminents.

L'ensemble des diagnostics et travaux ont nécessité un investissement des bailleurs pour un montant supérieur à 10 millions d'euros, dont une partie a pu faire l'objet d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Focus sur la sécurisation des logements sociaux de Saint-Fons

À Saint-Fons, les 427 logements sociaux situés en zone de risques ont été sécurisés. Ils sont répartis entre 3 bailleurs : Lyon Métropole Habitat, Batigère et Grand Lyon Habitat.

Cela représente 100% des logements sociaux exposés :

- **57%** pour Lyon Métropole Habitat avec 243 logements
- **37%** pour Batigère avec 159 logements
- **6%** pour Grand Lyon Habitat avec 25 logements



Focus sur le parc social de Lyon Métropole Habitat

27 résidences LMH sont concernées par un PPRT dont 10 à Saint-Fons.



940 logements concernés par des travaux réalisés à ce jour à 100%.

7,5M€ en coût d'opération, intégrant également des travaux complémentaires (isolation, menuiseries...).

À propos du PPRT de la Vallée de la Chimie et de SECURENO'V

Le **plan de prévention des risques technologiques** (PPRT) de la Vallée de la Chimie, coordonné par l'État, avec les collectivités et les industriels, est le plus important à l'échelle nationale : il porte sur 10 Communes dont 6 concernées par l'obligation de mise en sécurité des riverains (Feyzin, Irigny, Oullins-Pierre-Bénite, Saint-Fons, Solaize et Vénissieux). Dans ce périmètre, les propriétaires ont l'obligation de faire réaliser un diagnostic de leurs logements et d'effectuer des travaux de renforcement du bâti. À ce jour, 52% des logements privés sont sécurisés. Les travaux sont financés à 100% jusqu'au 31 décembre 2026. Il ne reste plus que quelques mois aux propriétaires pour effectuer cette mise en sécurité obligatoire avec l'accompagnement de la Métropole à travers le programme **Secureno'v** et bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé.

Pour en savoir plus : <http://www.grandlyon.com/securenov> - securenov@grandlyon.com

Exemples d'aménagements réalisés dans les pièces de confinement des logements

- *Porte étanche équipée d'une grille de transfert d'air obturable et d'un seuil étanche*
- *Fenêtre munie d'une grille d'entrée d'air obturable*
- *Bouton d'arrêt de la VMC des logements*

© DR



Contacts presse

Métropole de Lyon
Laetitia Latapy
llatapy@grandlyon.com
tel. 06 46 18 90 93

Lyon Métropole Habitat
Sophie Descroix
sdescroix@lmhabitat.fr
tel. 06 86 08 83 21